

Communication de Casino suite à l'annonce de Rallye : Q&A

Jeudi 23 mai 2019

Mesdames, Messieurs,

A la suite de l'annonce de la société Rallye en date du 23 mai 2019, de sa décision d'entrer en sauvegarde, nous avons reçu un certain nombre de questions de la part des investisseurs et nous aimerions profiter de cette conférence téléphonique pour y répondre.

Il n'y aura pas de session de questions & réponses par la suite dans ce call.

Qu'est-ce qu'une procédure de sauvegarde ?

La procédure de sauvegarde, qui peut durer jusqu'à dix-huit mois, protège les entreprises qui ne sont pas en état de cessation des paiements. Elle a pour objectif de leur laisser le temps de réaménager leur endettement et d'assurer leur pérennité. Cette procédure suspend, dans l'attente de l'établissement d'un plan de sauvegarde, le paiement de leurs dettes antérieures à l'ouverture de la procédure et gèle toute action des créanciers.

Quel est l'impact pour Casino de l'entrée en sauvegarde de Rallye ?

1. Y-a-t-il un impact sur les opérations de Casino

- La sauvegarde ne concerne que l'actionnaire de Casino
- En l'absence de liens opérationnels avec Rallye, les opérations de Casino se poursuivent comme avant

2. Y-a-t-il un impact sur la stratégie du groupe Casino ?

- Le groupe Casino n'est pas concerné par cette procédure
- En conséquence, Casino reste concentré sur ses opérations et l'exécution du plan stratégique annoncé au marché

3. Cette procédure concerne-t-elle la dette bancaire et obligataire de Casino ?

- Non, cette procédure de sauvegarde ne concerne pas les dettes de Casino

4. La sauvegarde de Rallye met-elle Casino en défaut au titre de ses documentations de financement ?

- Cette procédure n'a pas d'impact sur la disponibilité ou le coût des ressources financières actuelles du Groupe.

5. Rallye a-t-il perdu le contrôle de Casino ?

- Rallye n'a pas perdu le contrôle du groupe Casino.

Merci de votre attention, le script de ce call est disponible sur notre site web. Nous sommes ravis de répondre, via notre équipe Relations Investisseurs, aux questions additionnelles que vous pourriez avoir.

David Lubek, Directeur financier groupe

Disclaimer

Ce document a été préparé uniquement à titre informatif et ne doit pas être interprété comme une sollicitation ou une offre d'achat ou de vente de valeurs mobilières ou instruments financiers connexes. De même, il ne donne pas et ne doit pas être traité comme un conseil d'investissement. Il n'a aucun égard aux objectifs de placement, la situation financière ou des besoins particuliers de tout récepteur. Aucune représentation ou garantie, expresse ou implicite, n'est fournie par rapport à l'exactitude, l'exhaustivité ou la fiabilité des informations contenues dans ce document. Il ne devrait pas être considéré par les bénéficiaires comme un substitut à l'exercice de leur propre jugement. Toutes les opinions exprimées dans ce document sont sujettes à changement sans préavis.

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par le Groupe. Le Groupe opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide. Le Groupe n'est donc pas en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective. Ces informations sont données uniquement à la date du présent document. Le Groupe ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations ni des hypothèses sur lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.